
Le Bac – série S

NOUVELLES MODALITES A PARTIR DE LA SESSION 2013 :

Paru au B.O. spécial n° 7 du 6 octobre 2011 —> 

Coeficient **6** (enseignement obligatoire) ou **8** (enseignement de spécialité).

Cette **épreuve**, notée sur 20, est composée de **deux parties** : **un écrit** (16 points) + **une évaluation des capacités expérimentales** (4 points).

PREMIERE PARTIE, épreuve écrite

durée : 3h 30 – notée sur 16 points.

Un seul sujet composé de 2 parties dont une au moins concerne les sciences de la Terre :

Partie 1 : Cette partie permet d'évaluer la maîtrise par le candidat des connaissances acquises. Le questionnement peut se présenter sous forme de question de synthèse et/ou de QCM. Il prend éventuellement appui sur un ou plusieurs documents.

Cette partie est notée sur **8 points**.

Partie 2 : Cette seconde partie de l'épreuve écrite permet d'évaluer la pratique du raisonnement scientifique et de l'argumentation. Elle est subdivisée en deux exercices :

- Le premier exercice permet d'évaluer la capacité du candidat à raisonner dans le cadre d'un problème scientifique proposé par le sujet, en s'appuyant sur l'exploitation d'un nombre réduit de documents. Le questionnement peut être formulé de façon ouverte ou sous forme de QCM. (**3 points**.)

- Le second exercice permet d'évaluer la capacité du candidat à pratiquer une démarche scientifique dans le cadre d'un problème scientifique à partir de l'exploitation d'un ensemble de documents et en mobilisant ses connaissances. Le questionnement amène le candidat à choisir et exposer sa démarche personnelle, à élaborer son argumentation et à proposer une conclusion. (**5 points**.)

Pour les candidats ayant choisi la spécialité, le second exercice porte sur l'un des trois thèmes du programme de spécialité.

DEUXIEME PARTIE, épreuve pratique d'évaluation des capacités expérimentales

Durée : 1 heure (4 points) – La note se fait d'abord sur 20 points, puis elle sera divisée par 5 avant d'être ajoutée à celle obtenue à l'écrit.

L'évaluation des compétences expérimentales a lieu dans le courant du troisième trimestre, dans le cadre habituel de formation de l'élève.

Dans la banque nationale des situations d'évaluation, 25 situations seront retenues et publiées au début du troisième trimestre. Les situations d'évaluation seront ensuite choisies par l'établissement parmi les 25 retenues pour la session, en fonction des équipements disponibles dans les lycées et des apprentissages effectués par les élèves.

Le jour de l'évaluation, les élèves tirent au sort une situation d'évaluation parmi celles retenues par l'établissement.

Les élèves ayant choisi l'enseignement de spécialité peuvent avoir à réaliser une activité spécifique de l'enseignement de spécialité ou bien une activité appartenant à une partie du programme du tronc commun.

Pour vous entraîner, quelques [exemples de sujets](#) de ce nouveau type.

Pour générer un  de cette page : cliquez sur le logo "pdf" et patientez quelques instants !

ement propulsé par WordPress